



# COMPTE-RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2020

Réuni le 18 septembre dernier sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- A l'unanimité des membres présents, ne souhaite pas, au vu du faible gain financier que pourrait en retirer la commune, adhérer au groupement de commandes proposé par Vichy Communauté pour l'achat de fournitures de bureau, fournitures scolaires et articles connexes ;
- Accepte, par 12 voix pour et 2 contre (Mme Rita ARNAUD votant pour elle et pour Mme Catherine BENTO qui lui a donné procuration), le principe d'institution de la TLPE (Taxe Locale de Publicité Extérieure) intercommunale et son transfert à Vichy Communauté ;
- Retient, pour financer la réalisation de l'aménagement de la Route de St Priest et de ses abords au niveau des hameaux « Les Caires » et « Les Favards », après examen des propositions de plusieurs banques, celle du Crédit Agricole (la plus avantageuse de toutes) qui accepte de prêter 325 000 € (montant identique à celui prévu au budget) remboursable sur 15 ans à un taux fixe annuel de 0,55 % ;
- Demande, dans le cadre du fond de péréquation que gère la CDPPT (Commission Départementale de Présence Postale Territoriale), en complément de la subvention obtenue pour la réalisation des travaux de création de l'Agence Postale Communale, une aide financière correspondant à au moins la moitié des frais supplémentaires engagés de 4 050 € HT pour l'installation du système de sécurité à l'entrée de l'agence avec visiophone et ouverture électrique à distance et pour le montage du dossier d'accessibilité exigé par la commission de sécurité de l'arrondissement de Vichy ;
- Autorise, par délibération budgétaire modificative, le prélèvement sur le chapitre « Dépenses imprévues » , des sommes de 190 € manquants pour solder une facture de matériel scolaire et de 1500 € pour l'achat des matériaux nécessaires à la remise en état des illuminations des fêtes de fin d'année.
- Entérine la décision de Mr le Maire de conserver les vélos électriques dont la convention de mis à disposition par Vichy Communauté arrivait à terme et, donc, que la commune en soit dorénavant propriétaire et prenne en charge tous les coûts de leur entretien et les frais de réparation.